Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACANTHE DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 20 novembre 2008, la société Deutsche Bank AG (Theodor-Heusse Allee 70, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne), a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2008, par suite d'une cession d'actions ACANTHE DEVELOPPEMENT hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT et détenir 192 377 actions ACANTHE DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote, soit 0,21% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 93 456 398 actions représentant autant de droits de vote.